

**REGLEMENT PARTICULIER « LA GRANDE BADERIE DE SUCY »
des 24 et 25 février 2018.**



Art. 01	Le tournoi est autorisé sous le numéro : 17.LIFB.94/TI.F./004.
Art. 02	Le tournoi se déroulera au gymnase du Piple, 152 rue de Boissy, 94370 Sucy-en-Brie, sur 7 terrains.
Art. 03	Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés "compétition" de la FFBaD (jeunes autorisés à partir de la catégorie minime).
Art. 04	Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
Art. 05	Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition le jour du tirage au sort et de la compétition.
Art. 06	<p>Les séries sont divisées comme suit : R5/R6 – D7/D8 – D9/P10/P11/P12 dans les disciplines suivantes : le simple homme, le simple dame, le double homme, le double dame, le double mixte.</p> <p>Le comité d'organisation peut fermer une catégorie en cas d'inscriptions insuffisantes. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits.</p> <p>Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper plusieurs séries en cas d'inscriptions insuffisantes.</p> <p>Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Il est déjà acquis qu'un joueur ne peut s'inscrire que dans 2 disciplines maximum.</p>
Art. 07	<p>Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans la série correspondant à leur classement ou celle immédiatement supérieure. Toutefois en double ou mixte un joueur peut se surclasser de plus d'une série pour suivre son partenaire.</p> <p>Exemple 1 : en simple, un joueur D7 pourra se surclasser en R5/R6, mais un joueur D8 devra jouer obligatoirement en D7/D8.</p> <p>Exemple 2 : en double ou mixte, une paire D8 & P10 pourra jouer en D7/D8, mais une paire D8 & D8 devra jouer obligatoirement en D7/D8.</p> <p>Un joueur se surclassant dans un tableau est libre de se surclasser ou pas dans l'autre tableau. Le CPPH pris en compte est celui de la clôture des inscriptions.</p>
Art. 08	Les tableaux se joueront en poules suivis d'une élimination directe.
Art. 09	<p>Les inscriptions seront ouvertes le 24 novembre 2017 et se clôtureront le 24 janvier 2018 (inclus).</p> <p>Le tournoi est de type standard : les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée. Pour une paire, la date d'inscription prise en compte sera celle du dernier inscrit. Une liste d'attente sera mise en place pour pallier aux éventuels forfaits signalés.</p> <p>Le tirage au sort aura lieu en présence du Juge Arbitre le 9 février 2018.</p>
Art. 10	Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription.
Art. 11	<p>L'inscription au tournoi se fera uniquement avec la feuille d'inscription envoyée par email à l'adresse tournoi.essbad@yahoo.fr. Les autres formats ne seront pas pris en compte.</p> <p>Tout désistement ou modification devra se faire à la même adresse email.</p>
Art. 12	Le montant des droits d'engagement est de 13 € pour 1 tableau et 19 € pour 2 tableaux . Le paiement se fera uniquement lors du pointage du joueur au tournoi, de préférence via un chèque libellé à l'ordre de « ESS Badminton » ou sinon par espèces . Un joueur n'ayant pas acquitté ses droits d'engagement ne sera pas autorisé à jouer.

Art. 13	Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause.
Art. 14	Un juge arbitre est désigné par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel. Le juge arbitre de la compétition est François SCHWERZIG . Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement ou dont le comportement est contraire aux règles du badminton.
Art. 15	Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date du tirage au sort (cf. la procédure de gestion des forfait et des sanctions). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adresser dans les délais impartis, les pièces justificatives à la commission Régionale des Tournois de la Ligue Ile de France de Badminton. Le justificatif requis est le certificat médical ou une attestation de l'employeur.
Art. 16	Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir le juge arbitre et l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation, dans le délai imparti par le juge arbitre. Toute modification d'inscription doit être précisée par email à la même adresse que pour l'inscription.
Art. 17	Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
Art. 18	Les volants autorisés par la circulaire fédérale sont à la charge des joueurs et à partage égal entre les compétiteurs, sauf pour les finales où ils seront fournis. Le volant officiel du tournoi sera le BABOLAT 4 homologué FFBaD : catégorie "Standard" et devra être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux.
Art. 19	Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition à la table de pointage. Tout participant non pointé sera considéré comme forfait pour la compétition.
Art. 20	Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales où un arbitre (ou faisant office) sera éventuellement proposé par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
Art. 21	Le temps minimum de repos entre deux matches est de 20 minutes.
Art. 22	Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match. Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain se verra déclaré « FORFAIT ». Tout joueur désirant quitter le gymnase devra prévenir le juge arbitre sous peine d'être forfait à l'appel de son nom.
Art. 23	Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain en dehors des arrêts de jeu prévus.
Art. 24	L'accès au plateau de jeu sera uniquement autorisé aux joueurs disputant leur match, aux membres du comité d'organisation, au juge arbitre, les coaches et/ou conseillers d'équipe et au personnel médical autorisé par le juge arbitre.
Art. 25	Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.
Art. 26	Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
Art. 27	Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents.
Art. 28	Chaque participant autorise la diffusion de photographies prises pendant la compétition, sauf avis contraire donné par écrit le jour du tournoi.
Art. 29	Toute participation implique l'adoption du présent règlement.